



Brèves d'inFOs janvier 2023

Visites de services :

Une délégation FO DGFIP 84 composée de Thierry VALL et Christian PERNOT a rencontré les collègues des SIE de Carpentras et d'Orange le 15 décembre dernier.

A Carpentras, les personnels ont évoqué la question de la sécurité dans les locaux. FO DGFIP 84 a adressé un courriel le 28/12/2022 à la Direction pour l'alerter d'intrusions aux abords du CDFIP. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce jour.

Le 13 décembre, Ali DOUAIR et Thierry VALL sont allés à la rencontre des collègues des SIP Orange et Carpentras qui ont souligné les difficultés liées à la fusion de ces deux services.

A l'initiative de FO DGFIP 84, un courriel intersyndical a été adressé à la Direction le 28/12/2022 relatif à la création du SIP Nord Vaucluse. Pour les OS, il s'agissait notamment de rappeler au Directeur que sa responsabilité serait engagée si l'organisation du SIP fusionné ne fonctionnait pas.

Une réponse a été apportée le trois janvier dernier. FO relève que le DDFIP « décèle une opposition à la mise en place de ce service fusionné et à son dimensionnement, notamment entre le siège et l'antenne ». Notre section syndicale s'y oppose, tout comme elle s'est toujours opposée aux projets prévus par le Nouveau Réseau de Proximité. La copie des échanges de méls est en PJ.

Par ailleurs, au cours des visites de services, les collègues nous ont posé des questions sur différents points. Nous les retraçons et y apportons nos réponses ci-dessous :

Mutations :

Un centre de contact pro doit être créée en septembre 2024 sur la commune de Carpentras. Les agents qui travaillent au CDFIP de Carpentras ont-ils une priorité pour les mutations sur ce nouveau poste ?

Réponse FO : Les autochtones n'ont pas de priorité spécifique. Pour les relocalisations, les priorités sont les suivantes et dans cet ordre: priorité pour suivre la mission (si transfert d'emplois)/priorité fonctionnelle (agent exerçant la même mission)/priorité "classique"(rapprochement, RQTH..etc..) et enfin convenance personnelle.

Applications informatiques :

GMBI (Gérer mes biens immobiliers) : Afin de répondre aux questions des contribuables pour cette application informatique, des collègues nous ont demandé si des formations en présentiel étaient prévues. Nous avons interrogé la Direction qui nous a apporté les éléments suivants le 13/12 :

Le déploiement de GMBI s'accompagne d'un dispositif de formation établi par l'ENFiP, inscrit dans le PNF, à destination des agents utilisateurs de l'application GestOdl. Ce parcours débute par une e-formation "Gérer mes biens immobiliers" (CAD13T) qu'une partie des agents de SIP a suivi l'an dernier. Ceux ne l'ayant pas réalisé pourront s'inscrire à nouveau.

Elle sera suivie d'une formation (GFP 299T) de deux jours dispensée sur site (Orange, Cavaillon, Carpentras et Avignon). La programmation des sessions, prévues en janvier 2023, sera finalisée dans les prochains jours en liaison avec les professionnels associés et les chefs de service concernés.

Tickets restaurants au CDFIP d'Orange :

Depuis le 1er septembre 2022, il n'y a plus de prestation de portage de repas à Orange, Alors que les agents en service sur le site auraient dû bénéficier des titres restaurants à compter de cette date, la direction **générale** n'a pris aucune mesure pour activer la procédure, si bien que, au 31 décembre 2022, les collègues n'ont toujours rien perçu. Toutefois, le 26 décembre, la Direction nous a informés que des tickets restaurants seraient prochainement disponibles. Elle a porté à notre connaissance les éléments suivants :

Compte tenu du calendrier des opérations de titres restaurant, la première commande possible sera celle mise en place en janvier 2023 pour une délivrance des titres en février 2023. Aussi à compter de la première semaine de janvier, les agents recevront du service RH l'imprimé leur permettant, à titre individuel, d'opter ou non pour le bénéfice des titres restaurant. A cette occasion, ils feront également connaître leur choix quant à la date de prise en compte de leur option.

Il est, en effet, rappelé que la part salariale est de 3 euros par titre. Aussi, un agent à plein temps, n'ayant pas eu d'autres absences que des congés et optant pour un effet rétroactif au 1er septembre 2022, se verra délivrer 108 titres dès février 2023 (18 par mois) mais également prélevé 324 € sur sa rémunération du mois.

Cette attribution rétroactive est exceptionnelle, nous espérons qu'une commande de ce volume par agent soit techniquement réalisable. Le Secrétariat général a été saisi pour expertiser le sujet.

Pour FO, cette attribution de TR est indispensable, compte tenu de l'absence de restauration collective sur le site à l'heure actuelle. Nous attirons l'attention des collègues du CFP d'Orange sur la durée de validité des titres-restaurant émis.

En effet, les titres-restaurant sont utilisables pendant l'année civile de leur émission et en janvier et février de l'année suivante. Il est donc important de vérifier la date d'émission des titres-restaurant (2023).

Rencontre avec M. Antoine MAGNANT le huit décembre 2022 :

Les organisations syndicales de la DGFIP de Vaucluse ont rencontré Antoine MAGNANT, Directeur Général adjoint de la DGFIP à MONTEUX. FO était représenté par Thierry VALL et Christian PERNOT.

A cette occasion, la délégation a rappelé les difficultés rencontrées par les agents qui subissent le NRP dans le département, notamment des trajets considérablement rallongés du fait de la fermeture de services. De plus, elle a évoqué l'absence de places de parkings suffisantes pour permettre aux agents du SGC de Pertuis de se garer au quotidien.

Parkings SGC Pertuis :

Le trois novembre dernier, la section a adressé un mél au DDFIP pour évoquer les problématiques de stationnement des agents de ce service.

Compte tenu des contraintes horaires de certains et de l'éloignement de leurs domiciles pour d'autres, les places de parkings sont très souvent occupées par des usagers se rendant à l'accueil du SGC, ou d'autres administration/entreprises.

Nombre d'entre eux sont confrontés à des problèmes de stationnement récurrents, ce qui génère un surcroît de stress pour les agents du SGC.

La section a demandé à la Direction de conclure un bail supplémentaire avec le propriétaire des locaux pour disposer d'un nombre suffisant de places de parkings à PERTUIS. La Direction a rejeté cette proposition au motif que l'administration n'a pas d'obligation de fournir des places de parkings à ses personnels ! Pour FO, ce refus est motivé par des raisons d'économie budgétaire !

L'échange de méls entre FO et la DDFIP est en PJ.

Réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP)

Pour notre section, cette réforme, rentrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier, constitue un séisme dans l'organisation des nos finances publiques. Le 28 décembre, nous avons demandé au DDFIP qu'une note départementale pour préciser les conditions de la mise en œuvre de la RGP dans notre département. Dans sa réponse du trois janvier, il n'a apporté aucune précision sur les seuils financiers ou encore sur la notion de faute grave qui pourraient engager la responsabilité d'un agent.